

Les objectifs de
développement durable
(ODD):
une perspective belge

MIND THE GAP

Sommaire

Introduction	3
1. Le bilan de la situation au niveau mondial	4
1.1. Les progrès réalisés	4
1.2. Les points d'attention persistants	4
1.3. Les disparités régionales	5
1.4. Des défis supplémentaires	5
2. La Belgique : une position de départ bien documentée	6
2.1. Le « gap-analysis » : l'écart entre la politique et les ODD	6
2.2. Le Rapport fédéral sur le développement durable 2017	8
2.3. Le premier rapport volontaire de la Belgique sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030	8
2.4. De grands efforts sont déployés	9
3. Les ODD dans les lois et institutions belges	10
3.1. Le chantier belge	10
3.2. Le parcours à suivre pour l'avenir	11
4. Les 17 ODD	14
Notre liste des urgences par ODD	15
5. Conclusion Mind the gap : La Belgique atteindra-t-elle les ODD d'ici 2030 ?	32

2

Colophon

Une publication de la plateforme Perspective 2030 coordonnée par Wiske Jult (11.11.11) • **Février 2019**

Avec la collaboration de Sarah Lamote (journaliste) et Rudy De Meyer (expert ODD)

Avec les contributions de 11.11.11 - ABVV-FGTB - ACLVB-CGSLB - ACV-CSC - Associations 21 - BBL - Be-cause health - Broederlijk Delen - Caritas International België - çavaria - CNCD-11.11.11 - Conseil de la Jeunesse/Vlaamse Jeugdraad - Fairtrade Belgium - FairTradeGemeenten - FOS - IEW - Kinderrechten-coalitie Vlaanderen - Memisa - Natuurpunt - Netwerk Tegen Armoede - Oxfam-Solidarité - Pax Christi - Plan International - Protos - Sensoa - Vrede vzw - Vredesactie - Vrouwenraad - Solidarité Mondiale - WWF Belgium

Rédaction finale : Jan De Mets • **Design :** Metronoom - Betty Bex • **Photo de couverture :** Jasper M - Flickr

La plateforme Perspective 2030 est une coalition nationale qui cherche à encourager la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable et l'atteinte de l'ensemble des Objectifs de développement durable en Belgique, dans les politiques internes et extérieures.

Introduction



Plus de trois ans se sont écoulés depuis que les Nations Unies sont parvenues à un accord sur les 17 objectifs de développement durable (ODD ou *Sustainable Development Goals* en anglais (SDG)). Un programme presque complet et plutôt ambitieux, à réaliser d'ici 2030. Mais éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, réduire les inégalités et assurer des modes de production et de consommation durables, cela ne se fait pas en un claquement de doigt. La phrase clé du programme « **Leave no one behind** » (*Ne laisser personne derrière*) est accrocheuse, mais place la barre haut. Nous savons en effet que si nos politiques restent inchangées, d'ici 2030, de plus en plus de personnes seront laissées de côté, dans un monde qui se réchauffe, confronté à des problèmes environnementaux de plus en plus graves.



On travaille d'arrache-pied. **Les services publics**, des communes aux organisations internationales, tentent d'harmoniser les 17 nouveaux objectifs avec les plans futurs qu'ils avaient déjà. Les objectifs chiffrés concrets sont-ils compatibles ? La ligne d'arrivée est-elle fixée à la même date ? Les 17 objectifs sont-ils tous couverts, ou reste-t-il des lacunes à combler ? Et quels sont les niveaux politiques responsables pour ces tâches ?

De son côté, l'administration est, elle aussi, mise sous pression. Étonnamment, les communes reçoivent beaucoup de questions sur l'Agenda 2030¹ de la part de citoyens et groupes d'action. Les ODD commencent à servir de test systématique pour la planification et le rapportage. Beaucoup d'organisations aux horizons et expériences variés se disent concernées. Dans le jargon des Nations Unies, on les appelle les « **parties prenantes** ». En principe, ce sont elles que l'on consulte, qui donnent des avis, veillent à la mise en œuvre et se chargent d'organiser des actions et initiatives permettant de faire avancer l'Agenda 2030.

Jusqu'ici, l'émulation entre États membres des Nations Unies a plutôt bien fonctionné. Chaque année, en juillet, se tient à New York un important forum, le **Forum politique de haut niveau** (FPHN ou *High Level Political Forum* en anglais (HLPF)). Les pays viennent y rendre compte de leurs réalisations. Le Secrétaire général des Nations Unies y présente un rapport sur l'état de la situation et cinq objectifs sont mis en avant chaque année. En coulisses, on continue d'améliorer les critères d'évaluation. Il existe maintenant 232 indicateurs pour 169 objectifs spécifiques. Cela restera sans doute un « *work in progress* » jusqu'à la fin.

3

La phrase clé du programme « **Leave no one behind** » (*Ne laisser personne derrière*) est accrocheuse, mais place la barre haut

Le chantier naval grouille d'activités. Mais le navire est-il déjà à l'eau, en route pour la haute mer ? La réponse est non. Certaines des tâches à accomplir pour 2030 sont évidemment sur la table depuis des années. Et pour quelques mesures importantes, **des progrès** ont, avec un peu de bonne volonté, aussi été notés au cours de la période précédente. Au compte-gouttes. Mais jusqu'à présent, il n'y a pas eu de véritable changement de politique, ce qui est nécessaire pour achever cette tâche d'ici 2030.

La période d'essai est terminée. Il est nécessaire maintenant d'apporter des retouches minutieuses au cadre stratégique, aux institutions, procédures, rapports et indicateurs. L'engagement de la Belgique en faveur de l'Agenda 2030 doit être entériné dans la loi. Le véritable travail doit maintenant commencer de toute **urgence** : concevoir et mettre en œuvre des mesures concrètes pour un large éventail de domaines d'action qui feront vraiment la différence.

Avec ce rapport, **Perspective 2030** souhaite d'ores et déjà donner une impulsion dans la bonne direction. Mouvements environnementaux et féministes, jeunes, ONG de coopération au développement, syndicats et organisations de lutte contre la pauvreté, de nombreuses organisations belges unissent leurs forces pour réaliser les ODD. Elles se sont coalisées pour former le partenariat Perspective 2030. Après un bref bilan de la situation au niveau mondial, nous passerons en revue une série d'études et rapports utiles produits en Belgique, avant d'examiner le parcours que la Belgique devra suivre à l'avenir en ce qui concerne les ODD.

La partie essentielle du document est une liste restreinte des **recommandations** à mettre en œuvre d'urgence. Par objectif de développement durable, nous donnons un aperçu de l'engagement pris ainsi que des mesures qui, selon Perspective 2030, sont une condition nécessaire au succès de l'Agenda 2030.

1. Le bilan de la situation au niveau mondial

Le dernier **rapport des Nations Unies**², publié en juin 2018, s'appuie en grande partie sur les chiffres des années 2017, 2016 et antérieures. Il ne s'agit pas d'un vrai rapport intermédiaire sur ce qui a déjà été réalisé dans le nouveau cadre, mais plutôt d'une mesure de référence qui s'étend dans le temps.

4

S'inscrivant dans la lignée des précédents rapports d'évaluation des Objectifs du Millénaire, il indique bien là où la politique est plus ou moins sur la bonne voie et là où l'échec est assuré si on n'intervient pas vite et de manière approfondie. Il est impossible de discuter dans ce dossier de toute la liste des points positifs et négatifs des 17 objectifs. Plusieurs constats importants et/ou alarmants peuvent néanmoins être mis en relief.

1.1. Les progrès réalisés

Le rapport se concentre sur les progrès enregistrés. Depuis 2000, la **mortalité infantile** (chez les moins de cinq ans) a diminué, passant de 78 décès pour 1000 naissances vivantes à 41 en 2016. Une baisse considérable, même si on parle pourtant respectivement de 9,9 et 5,9 millions d'enfants décédés. Au niveau des **naissances**, des progrès ont là aussi été réalisés. En effet, entre 2012 et 2017, du personnel médical était présent à l'accouchement dans près de 80 % des cas, comparé à 62 % au cours de la période 2000-2005. Les enfants ont, en outre, de **meilleures chances d'éducation**. Chez les enfants en âge de fréquenter l'école maternelle et primaire, 70 % étaient effectivement scolarisés en 2016, contre 63 % en 2010. Une **baisse du nombre de mariages d'enfants** est aussi observée. Vers 2017, seules 21 % des femmes âgées de 20 à 24 ans étaient déjà mariées ou en couple avant leurs 18 ans. En Asie du Sud, le risque pour les filles de subir un mariage forcé pendant leur enfance a même diminué de plus de 40 %.

Le pourcentage de personnes **ayant accès à l'électricité** a augmenté, passant de 78 % en 2000 à 87 % en 2016. Toutefois, près d'un milliard d'individus en sont encore privés. L'intensité énergétique de l'économie (c.-à-d. la dépense énergétique par unité du produit intérieur) a, elle aussi, diminué de 2,8 % entre 2014 et 2015. Une baisse deux fois plus rapide qu'au cours de la période 1990-2010. Globalement, la **productivité de la main-d'œuvre** a augmenté et le chômage a reculé.

1.2. Les points d'attention persistants

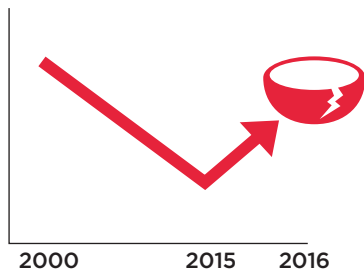
Le rapport révèle toutefois que dans certains domaines, les progrès réalisés sont insuffisants pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Ainsi, en 2017, les **jeunes** ont jusqu'à trois fois plus de chance d'être au chômage que les aînés. Et en moyenne, les **femmes** gagnent toujours 12,5 % de moins que les hommes dans les pays où des données sont disponibles.

'Narrow the gaps. Bridge the divides. Rebuild trust by bringing people together around common goals. Unity is our path. Our future depends on it.'

ANTÓNIO GUTERRES
SECRETARY-GENERAL OF THE UNITED NATIONS

AUGMENTATION DE LA FAIM DANS LE MONDE

En 2016, 815 millions de personnes étaient sous-alimentées, contre 777 millions en 2015



source: <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2018/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2018-FR.pdf>

58 % (617 millions) des **enfants** en fin de cycle primaire ou en fin de premier cycle du secondaire n'atteignent pas les normes d'aptitudes minimales en lecture et en mathématiques. Bien que certaines formes de discrimination envers les femmes et les filles diminuent, les inégalités de genre continuent de priver les femmes de droits fondamentaux et de l'égalité des chances.

Le fait que la **famine** progresse à nouveau, surtout en raison des conflits, de la sécheresse et des catastrophes liées aux changements climatiques, est aussi problématique. Le pourcentage de personnes souffrant de malnutrition a grimpé de 10,6 % en 2015 à 11 % en 2016, faisant ainsi passer leur nombre de 777 millions à 815 millions. 51 millions d'enfants de moins de cinq ans sont trop maigres pour leur taille, 38 millions sont trop gros.

En matière de **production et de consommation** aussi, un travail considérable reste à faire. Plus de 100 pays prennent déjà des initiatives politiques dans ce domaine, mais la consommation matérielle domestique (CMD) par unité du produit intérieur a pourtant augmenté de 1,29 à 1,41 kg par dollar produit entre 2000 et 2015.³ C'est une hausse, et non une baisse.

1.3. Les disparités régionales

Il est frappant de voir les différences considérables qui existent entre les régions. Le pourcentage de personnes vivant dans une extrême pauvreté (le seuil est maintenant de 1,90 \$ en dollars de 2011, ajusté en fonction du pouvoir d'achat) a chuté au tiers de sa valeur de 1990 (dernière estimation mondiale de 2013). 783 millions de personnes, soit 10,7 % de la population mondiale, vivent encore sous le seuil d'extrême pauvreté. L'**Afrique subsaharienne** en abrite plus de la moitié. En 2018, 77,4 % des femmes dans le monde peuvent recourir à des moyens de contraception modernes. Mais là encore, les disparités régionales sont importantes : en Afrique, 68 % des adolescentes n'ont pas accès à la contraception moderne.⁴ En Afrique subsaharienne, l'incidence du VIH chez les femmes en âge de procréer est dix fois supérieure à la moyenne mondiale. Les ma-

ladies liées au SIDA restent, au niveau mondial, la première cause de décès chez les femmes âgées de 15 à 49 ans et la deuxième cause de décès chez les jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans en Afrique.⁵ Malgré les progrès enregistrés dans plusieurs pays, certaines régions sont largement en retard sur le reste du monde.

Ces disparités régionales ne nous permettent toutefois pas de conclure que les problèmes dans le monde ne se limitent qu'à quelques régions. Un succès à l'échelle d'un pays peut cacher le fait que certaines régions ou groupes de population sont loin derrière. D'autres études sont nécessaires pour savoir dans quelle mesure les objectifs sont réalisés pour les **différents groupes** au niveau du pays.

1.4. Des défis supplémentaires

Les conflits, les changements climatiques et les inégalités croissantes créent de nouveaux défis. L'ONU n'est pas la seule à en faire le constat dans son rapport d'avancement. D'autres organisations internationales nous sensibilisent aussi à l'urgence de trouver des solutions durables. Notamment, le nombre de nouvelles **personnes déplacées** dans leur propre pays en raison des conflits en 2017 a pratiquement doublé, passant de 6,9 millions en 2016 à 11,8 millions en 2017. Plus de la moitié d'entre elles vivent en Syrie, au Congo et en Irak. Selon le *Centre pour la surveillance des déplacements internes* (IDMC) et le *Conseil norvégien pour les réfugiés* (NRC), une organisation humanitaire norvégienne, 30,6 millions de personnes à travers le monde ont été déplacées dans leur propre pays en raison de conflits ou de catastrophes.⁶ En 2017, l'IDMC a enregistré 18,8 millions nouvelles personnes déplacées dans 135 pays en raison de catastrophes.

Les inondations ont été la cause principale (8,6 millions), suivies par les tempêtes, en particulier les cyclones tropicaux (7,5 millions). La **température moyenne** de la planète sur les cinq dernières années est la **plus élevée jamais enregistrée**. Il est temps de tirer la sonnette d'alarme. Le fait que l'on s'attaque ou non à ces défis supplémentaires sera déterminant pour le succès de l'Agenda 2030.

LES PERTES ÉCONOMIQUES dues à des catastrophes naturelles s'élevaient à plus de 300 milliards de dollars en 2017



source: <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2018/TheSustainableDevelopmentGoalsReport2018-FR.pdf>

2. La Belgique : une position de départ bien documentée

Des choix politiques judicieux exigent des données fiables, actualisées, accessibles et suffisamment ventilées ainsi que des analyses et arguments solides.

6

Le rapport annuel des Nations Unies apporte une contribution intéressante à cet égard. Mais pour garantir que les choses changent vraiment, nous devons aussi examiner le cas de **la Belgique elle-même**. C'est aussi le but de l'Agenda 2030. Les gouvernements sont avant tout responsables du suivi et de l'évaluation des progrès qui seront réalisés ces quinze prochaines années pour atteindre les objectifs, et ce au niveau national, régional et mondial.⁷

Au cours des trois dernières années, cela s'est traduit en Belgique par la production de plusieurs **documents et instruments** qui indiquent où nous en sommes au début de cet important processus, et qui pourront aussi être très utiles dans la suite du parcours. Nous en présenterons trois qui sont pertinents pour le suivi ultérieur de la politique. Nous commencerons par examiner le « gap-analysis » réalisé à la demande de l'Institut fédéral pour le développement durable (IFDD), puis le Rapport fédéral sur le développement durable 2017 et enfin le rapport présenté dans le cadre de l'Examen national volontaire (*Voluntary National Review*, VNR).

2.1. Le « gap-analysis » : l'écart entre la politique et les ODD

À la demande de l'IFDD, les chercheurs Bernard Mazijn et Laure Nols ont élaboré un « gap-analysis ».⁸ Dans cette analyse, ils ont déterminé dans quelle mesure les objectifs au niveau fédéral étaient conformes aux ODD. La base de comparaison est un inventaire détaillé des **engagements politiques pris**, établi par l'IFDD : l'accord de gouvernement, les notes de politique générale,

les contrats d'administration des Services publics fédéraux et Services publics fédéraux de programmation, les plans d'action de ces services, les plans fédéraux transversaux, les plans fédéraux ou nationaux spécifiques qui ont été signalés par les représentants des SPF à la Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD)⁹. La CIDD est un des quatre acteurs fédéraux auxquels la loi du 5 mai 1997 confie la tâche de coordonner la politique fédérale de développement durable.

Les cibles (non) atteintes

Tous ces éléments ont été classés sur base des **169 cibles des 17 ODD**. L'IFDD a également vérifié la concordance de ces *cibles* avec la Vision stratégique fédérale à long terme de développement durable approuvée par le gouvernement fédéral en 2013 (la VLT). L'inventaire de l'IFDD reprenait les passages les plus importants de tous ces textes d'engagements et indiquait les administrations et/ou les ministres responsables ou concernés.

Sur les 169 *cibles* de l'ONU, **109** sont jugées **pertinentes** pour la politique intérieure au niveau fédéral (les engagements internationaux ont été examinés à part et obtiennent un score généralement plus bas

Les gouvernements sont avant tout responsables du suivi et de l'évaluation des progrès des ODD



en termes d'engagement). Pour 85 de ces cibles, il y a des engagements fédéraux, et 66 d'entre eux sont entièrement couverts. Pour 56 de ces 66 cibles, les trajectoires proposées ont été analysées. 44 des *cibles* sont exclusivement pertinentes pour la **politique internationale**. Le ministre de la Coopération au développement est responsable pour 41 *cibles*, le ministre des Affaires étrangères pour quatre. Or, l'engagement de l'autorité fédérale a pu être évalué pour treize de ces *cibles*. Trois ont reçu un 'suffisant', deux ont reçu un 'modérément suffisant' et huit ont obtenu un 'insuffisant'.¹⁰

Sur la voie des ODD ?

L'étude tente d'évaluer si les engagements pris nous rapprochent des objectifs fixés pour 2030. Il en ressort qu'environ **50 % des trajectoires analysées** sont en bonne voie d'atteindre les *cibles* des ODD, ce qui représente un petit 30 % du nombre total de *cibles* pour lesquelles l'État fédéral dispose d'une (co-)compétence. Attention, ces chiffres ne concernent que la politique intra-nationale : la politique internationale est analysée à part. Il ressort des chiffres que, surtout pour les ODD 1, 2, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 17, on enregistre un score insuffisant : moins de 50 % des *cibles* se situent dans la trajectoire pour atteindre le résultat attendu en 2030.¹¹

La principale conclusion est donc que des efforts supplémentaires considérables s'imposent, ne serait-ce que pour résorber le retard au niveau des engagements formels. L'étude formule en outre des **recommandations** qui sont plus faciles à réaliser sur le papier que dans la pratique. Elles portent essentiellement sur les points suivants :

RECOMMANDATIONS « GAP-ANALYSIS »

- Réaliser une comparaison systématique des *cibles* des ODD et des objectifs de la VLT approuvée en 2013. Ceci est nécessaire pour plus de cohérence, quitte à prévoir un amendement de l'arrêté royal de 2013 ;
- Se fixer des *cibles* intermédiaires concrètes et définir une série complète d'indicateurs¹² ;
- Contraindre davantage les membres du gouvernement et leurs administrations de compléter et de tenir à jour l'inventaire de leurs engagements ;
- Conclure un accord entre les différents niveaux de pouvoir sur un format d'inventaire et de compte-rendu commun sur la réalisation des objectifs ;
- L'État fédéral doit réaliser des efforts supplémentaires pour définir des priorités politiques afin de réduire l'écart pour atteindre les *cibles* des ODD (en particulier pour ceux où le score de la Belgique est insuffisant)¹³ ;
- Mettre sur pied une approche systématique et cohérente concernant les engagements internationaux de la Belgique ;
- Analyser les différences entre les rapports et les expliquer ;
- Donner aux instances concernées la force de frappe pour réaliser tout cela.

2.2. Le Rapport fédéral sur le développement durable 2017

Le rapport s'intitule « *Rapport fédéral sur le développement durable 2017 : concrétiser les objectifs mondiaux de développement durable* »¹⁴ et a été réalisé par une **Taskforce** dirigée par le **Bureau fédéral du Plan**. Il s'agit du premier rapport officiel au niveau fédéral à utiliser explicitement les ODD comme point de référence.

La **loi du 5 mai 1997** « *relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable* »¹⁵ prévoit l'établissement de rapports « développement durable ». Ils sont publiés tous les deux ans depuis 1998. Les rapports sont normalement publiés en deux parties : un état des lieux (maintenant annoncé pour le printemps 2019) et une prospective.

Qu'avait-on écrit en 2017 concernant la **prospective** ? Le rapport propose une méthode pour rendre les objectifs plus concrets pour la Belgique. Il l'applique à trois exemples qu'il traduit en cibles chiffrées concrètes. Il mesure ensuite sur base de 34 indicateurs le chemin qu'il reste à l'État fédéral pour atteindre les objectifs 2030.

En résumé : dans l'ensemble, on va plus ou moins dans la bonne direction, mais beaucoup trop lentement. Les **recommandations** sont très similaires à celles du « gap-analysis » :

- Traduire les objectifs en objectifs plus précis pour la Belgique, et aussi définir des objectifs intermédiaires ;
- Définir une plus grande liste d'indicateurs de suivi, chacun accompagné d'une cible chiffrée (qui devrait être préalablement définie) ;
- Renforcer la coordination entre les Régions et le fédéral, et investir beaucoup plus dans la cohérence entre les différents domaines politiques ;
- Élaborer une politique gouvernementale qui puisse apporter les éléments nécessaires pour réaliser les promesses faites à l'ONU d'ici 2030. Et très concrètement : préparer un plan fédéral de développement durable qui inclut tout cela.

2.3. Le premier rapport volontaire de la Belgique sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030

Lors du HLPF de **juillet 2017** (le forum annuel de haut niveau organisé par les Nations Unies pour le suivi et l'examen de l'Agenda 2030), la Belgique a présenté un **premier rapport**¹⁷ sur la manière dont l'Agenda est élaboré et mis en œuvre dans notre pays. Il s'agit jusqu'ici d'une *Revue Nationale Volontaire* (RNV) qui, comme son nom l'indique, est un rapport présenté sur base volontaire sans format détaillé fixe. Cela signifie aussi que chaque pays peut se montrer sous son meilleur jour. Le rapport examine le contexte institutionnel dans lequel la politique de développement durable est mise en place dans notre pays. Il donne ensuite, par ODD, un récapitulatif des diverses initiatives et actions en cours. Après quoi, le rapport se penche sur les initiatives transversales et se conclut par une annexe statistique.

Lors du sommet de l'ONU, le rapport belge a fait bonne impression. Mais en Belgique, nous savons que beaucoup de choses peuvent encore être améliorées, tant au niveau du processus que du fond. L'élaboration du rapport d'évaluation belge a été un **exercice** particulièrement **utile** en termes de concertation et de collecte d'informations provenant de milieux très diversifiés. Le mérite revient surtout aux deux fonctionnaires des Affaires étrangères qui ont coordonné l'élaboration et rédigé le rapport.

La RNV a donné au final une très bonne image de ce qui se passe en Belgique concernant les ODD. Elle dépeint un tableau plutôt rose et ne fait aucune distinction dans l'inventaire des réalisations entre une petite initiative locale et une importante stratégie régionale pour les 20 prochaines années. Les aspects extérieurs du travail entourant les ODD ont été réduits au sort de la coopération belge au développement. L'organisation des contributions provenant de tous les départements susceptibles d'être impliqués n'a encore **rien d'automatique**. De plus, malgré la bonne volonté, des

LE RAPPORT FAIT LUI-MÊME UN BILAN :

« Sur ces 34 indicateurs, 17 sont pourvus d'une cible chiffrée. Si les tendances actuelles se poursuivent, trois d'entre eux devraient atteindre leur cible (*Recherche et développement, Pêche durable et zone marine en zone Natura 2000*) et deux devraient presque l'atteindre (*Femmes parlementaires, Énergies renouvelables*) en 2030. Pour onze autres de ces indicateurs, la cible ne devrait pas être atteinte en 2030, mais huit de ces onze indicateurs évoluent dans la bonne direction. Toutefois, l'évolution attendue de ces indicateurs n'est pas assez rapide pour atteindre la cible.

Pour un seul de ces 17 indicateurs pourvus d'une cible, les données sont trop variables pour procéder à une évaluation.

Sur les 17 indicateurs dépourvus de cible, sept d'entre eux évoluent en direction de leur objectif (par exemple : *Surface en agriculture biologique, Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation, Risque de pauvreté et Déchets municipaux*) et trois d'entre eux s'éloignent de leur objectif (*Surendettement des ménages, Logement inadéquat et Populations d'oiseaux des champs*). Pour les sept indicateurs restants, il n'y a pas d'évolution statistiquement significative dans un sens ou dans l'autre¹⁶. »



© GEERT DE BELDER

contraintes de temps ont causé des problèmes pour la consultation des parties prenantes. Le rapport n'a jeté que peu de ponts vers l'avenir, alors que c'est précisément le but d'une Revue Nationale Volontaire. Le prochain rapport n'arrivera probablement qu'en 2020. Le processus de préparation devra faire l'objet d'améliorations concrètes.

Lors du sommet de l'ONU, le rapport belge a fait bonne impression. Mais en Belgique, nous savons que beaucoup de choses peuvent encore être améliorées, tant au niveau du processus que du fond

2.4. De grands efforts sont déployés

À ces rapports s'ajoutent de nombreux documents utiles produits à différents niveaux de pouvoir. Le **gouvernement flamand** a réalisé, au niveau flamand, un grand exercice comparable à l'inventaire des engage-

ments établi par l'IFDD. Le **Conseil fédéral du développement durable** (CFDD) a émis des avis sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et sur la RNV belge¹⁸. Le Conseil a aussi répertorié les actions et positions de ses membres et a donné à l'HIVA (l'Institut supérieur du travail de la K.U.L.) la tâche de rechercher à l'étranger des exemples de transposition des ODD en politiques concrètes¹⁹. La **VVSG, l'association des villes et communes de Flandre**, a rédigé un guide pour donner une place aux ODD dans la politique locale²⁰. La **société civile** a été l'une des premières à agir après l'adoption de l'Agenda 2030, en compilant une série de pistes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, avec des propositions concrètes pour chaque ODD²¹. Presque tous les acteurs et/ou groupes d'intérêt ont effectivement fait leur propre analyse et leur propre liste de propositions politiques.

3. Les ODD dans les lois et institutions belges

Les gouvernements belges ont inscrit leurs obligations dans la Constitution et dans la loi fédérale sur le développement durable. Cependant, ils peuvent aller plus loin. Durant les années à venir, il y aura des opportunités de renforcer les engagements et d'accroître la pression politique.

10

3.1. Le chantier belge

Les promesses et intentions de la Belgique concernant les ODD et l'Agenda 2030 ne sont pas encore suffisamment ancrées dans la loi. Le gouvernement a adhéré à l'engagement international et l'a défendu publiquement à plusieurs reprises. Dans la stratégie nationale de développement durable, la Belgique s'est imposé des tâches, comme la présentation régulière de rapports à l'ONU ou l'organisation d'événements clés réunissant les acteurs belges concernés. Mais il n'y a **aucune obligation légale ferme** et il est encore trop facile de suspendre, changer ou abandonner des processus prévus.

Un ancrage

Nous anticipons un peu sur nos souhaits, mais un ancrage légal supplémentaire est, pour Perspective 2030, absolument nécessaire. Ne serait-ce que pour la continuité entre les changements de gouvernement et comme pierre angulaire pour la surveillance et la pression qu'exerce la société civile sur les politiques. Le meilleur moyen d'y parvenir est de **revoir la mise en œuvre des obligations légales** dans le contexte du développement durable, et en particulier la loi de 1997 sur le développement durable (modifiée en 2014). Sur

la base de cet examen, des propositions constructives peuvent être faites compatibles avec la complexité de la Belgique et renforcent la législation existante.

Cela ne signifie pas pour autant que les autorités publiques en Belgique n'ont pas bougé. Les administrations ont pris conscience du cadre 2030 bien plus vite que des objectifs du Millénaire pour le développement au début des années 1990.

L'Agenda 2030 s'avère être un exercice sans précédent de cohérence des politiques entre de très nombreux domaines d'action

Il faut accélérer le mouvement

On peut regretter que l'ensemble de la fonction publique ne soit pas imprégnée des ODD jusqu'au plus profond de son être. Le développement durable est encore en grande partie concentré dans quelques départements. Une illustration : les cellules qui, comme

au sein du cabinet de la Ministre fédérale du développement durable Marie Christine Marghem ou au sein de l'IFDD, possèdent « durabilité » dans leur titre. Il en va de même pour le terme « développement », comme le cabinet et l'administration de la Coopération au développement, et les cellules des Affaires étrangères directement concernées. Les ODD trouvent certainement aussi un écho auprès du Bureau national du Plan et de la Chancellerie du Ministre-Président flamand, qui préside la **Conférence interministérielle du Développement durable** (CIMDD). La CIMDD est un organe de concertation politique dans lequel des ministres des différents niveaux de pouvoir – fédéral, communautés et régions – sont représentés²².

Le calendrier des prochaines années sera chargé pour évaluer la valeur des engagements pris et prendre de nouvelles initiatives

Dans la pratique, l'Agenda 2030 s'avère être un exercice sans précédent de cohérence des politiques entre de très nombreux domaines d'action. Compte tenu de la vaste gamme d'objectifs et de l'accumulation complexe des niveaux de décision politique, il s'agit également d'un défi de taille pour notre pays. Mais la concertation a lieu. Les processus de l'ONU, et en particulier la préparation des HLPF annuels, sont systématiquement suivis au sein de la « **coormulti**²³ ». Il s'agit du mécanisme de coordination entre les autorités fédérales et les entités fédérées où, sous l'égide des Affaires étrangères, un large éventail de départements travaille sur les positions et initiatives belges communes dans les forums internationaux.

En principe, la cohérence est assurée par la CIMDD, mais celle-ci joue jusqu'à présent un rôle mineur. Les **parties prenantes** (entreprises, syndicats, organisations environnementales et de femmes, ONG de développement et conseils de la jeunesse) sont elles aussi impliquées officiellement via différents conseils consultatifs. Cependant, ces conseils ne rayonnent pas vraiment dans la constellation politique actuelle. Ils transmettent leurs avis et recommandations qui, s'ils sont écoutés, sont rarement suivis.

Dans l'attente d'un ancrage ultérieur dans la loi, nous demandons aux gouvernements de respecter les obligations qu'ils se sont imposées dans la Constitution, la loi existante sur le développement durable et la stratégie nationale de développement durable. De très bonnes occasions se présenteront certainement au cours des prochaines années pour évaluer ces engagements.

3.2. Le parcours à suivre à l'avenir

Le **calendrier** pour les deux prochaines années s'annonce d'ores et déjà **chargé**. Le récapitulatif ci-dessous donne les grandes lignes, les dates précises pouvant certainement encore changer. Des surprises, des résultats extrêmes dans un sens positif ou négatif ne sont pas impossibles mais peu probables.

- Au niveau des Nations Unies

- C'est au *Forum politique de haut niveau* (HLPF) qu'incombe le suivi de la mise en œuvre des ODD. Il se réunit chaque année au début du mois de juillet, sous l'égide de l'ECOSOC²⁴. Tous les quatre ans, une session de haut niveau est organisée par l'Assemblée générale.
- Une première grande évaluation du processus est prévue en 2019.
- Chaque année, le Secrétaire général des Nations Unies présente un rapport d'avancement. Tous les quatre ans, ce rapport est complété par un « *Rapport mondial sur le développement durable* », beaucoup plus important. Celui-ci est prévu pour 2019. Quinze scientifiques et experts, dont le professeur belge Jean-Pascal Van Ypersele, climatologue belge, ont été invités à rédiger ce rapport. Ce rapport est un élément clé pour suivre et examiner les progrès réalisés dans l'exécution de l'Agenda 2030. Avec ce rapport, l'ONU souhaite offrir un instrument scientifique pour soutenir les décideurs politiques à promouvoir la lutte contre la pauvreté et le développement durable.
- L'ONU dispose maintenant d'une série de 232 indicateurs. Une révision est annoncée en 2020 et 2025.

- Au niveau de l'Union européenne

- Pour la Commission européenne, la stratégie UE 2020 est et reste formellement l'instrument d'intégration de l'Agenda 2030 et des ODD dans la politique européenne.
- Une nouvelle stratégie officielle pour la période 2020-2030 est en préparation, comprenant plusieurs documents clés (des communications, le « *New European Consensus on Development* »²⁵) ainsi que des initiatives (*cartographie* des plans existants et une *plateforme pluripartite de haut niveau* pour la consultation). Sur base des conclusions du Conseil européen de 2017, une stratégie de mise en œuvre aurait dû être élaborée pour la mi-2018. Elle est pour l'instant remplacée par un « *document de réflexion* » intitulé « *Vers une Europe durable d'ici 2030* », adopté à l'automne 2018. Le présent document s'inscrit dans le cadre de la consultation « *Avenir de l'Europe* », une consultation large et peu claire lancée sur ce thème.

- Au niveau national

- Il existe une Stratégie nationale de Développement durable (SNDD). La SNDD est présentée comme un outil important pour la mise en œuvre belge de l'Agenda 2030. Elle a été rédigée par la CIMDD. La présentation officielle de la stratégie en mai 2017 a suscité une certaine déception car le texte s'est révélé très neutre et sans engagement concret (cf. l'avis conjoint coordonné du CFDD²⁶).
- Une nouvelle initiative de la CIMDD est toujours attendue. L'objectif est de parvenir à des accords conjoints entre les différents niveaux politiques, qui se situent sur un pied d'égalité en ce qui concerne la mise en œuvre des ODD. La présidence tournante est assurée depuis longtemps par le Ministre-Président flamand.
- Jusqu'à présent les actions communes sont restées limitées. Selon la stratégie nationale, un événement réunissant les parties prenantes consacré aux progrès réalisés dans la mise en œuvre devrait encore être organisé au cours de la présente législature. La stratégie prévoit aussi pour le premier trimestre de 2019 un rapport général sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par la Belgique.
- La contribution de tous les niveaux de pouvoir et des parties prenantes est une attente très forte pour la deuxième RNV belge. Contrairement à la première RNV, la deuxième RNV devrait réellement mesurer la progression dans la réalisation des ODD. Aucune décision n'a encore été prise quant à savoir si et quand aurait lieu la prochaine RNV. Les probabilités qu'elle arrive au cours de l'année électorale 2019 sont très minces.

Selon la loi sur le Développement Durable, un plan fédéral de développement durable devrait exister. Ce plan doit tenir compte des objectifs à long terme du développement durable de la Belgique et des engagements internationaux.

- Au niveau fédéral

- Il n'y a pas de plan de mise en œuvre du développement durable engageant l'ensemble du gouvernement fédéral n'a été élaboré. Or, selon la loi sur le développement durable de 1997 (modifiée en 2014), un plan fédéral de développement durable devrait exister. Ce plan doit tenir compte des objectifs à long terme du développement durable de la Belgique et des engagements internationaux. L'Agenda 2030 et les ODD devraient être inclus en tant qu'engagement international dans le futur plan fédéral.
- Il existe cependant des rapports fédéraux. Le rapport 2019 sera un rapport d'évaluation articulé autour des ODD, exactement comme en 2017. Il sera publié au premier semestre 2019, avant les élections fédérales. On ne sait toujours pas comment le rapport fédéral s'harmonisera avec le rapport national d'avancement et l'événement consacré aux progrès réalisés.
- La responsabilité des ODD est partagée au niveau fédéral entre les cabinets Développement durable (aspects internes) et de la Coopération au développement (au niveau européen et international). Il n'existe donc pas de plan de mise en œuvre commun.
- La Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD) est en train de préparer un plan d'action ODD. Les représentants des services publics fédéraux et régionaux élaborent un avant-projet, recueillent des contributions et organisent des consultations. Cet avant-projet sera présenté au gouvernement. Sur base de la « gap-analysis », l'objectif est de travailler à l'intégration des ODD dans la politique sur deux plans: d'une part, la concertation bilatérale avec les cabinets et l'élaboration de fiches par domaine politique, et d'autre part, la préparation et l'élaboration d'un plan fédéral de développement durable (2020-2025).
- Les fiches par domaine politique sont loin d'être complètes. La compilation des fiches pourrait correspondre au « plan d'action light », annoncé par la Ministre Marghem il y a quelques mois et qui comprendrait encore une « to-do-list » pour le gouvernement actuel. Il est malheureusement peu probable que ce plan à court terme se réalise.
- La préparation du « plan d'action ODD » a été lancée au cours de la première moitié de 2018 et doit être finalisée avant les élections fédérales de mai 2019. Si tout va bien et qu'il y a un soutien politique, cela pourrait devenir un plan fédéral de développement durable après les élections. Dans un premier temps, la contribution des parties prenantes a été sollicitée. Concrètement, les membres de différents conseils consultatifs ont été approchés, sans que l'avis de ces conseils eux-mêmes ne soit demandé.

La suite du processus prévoit des consultations bilatérales entre le groupe de travail officiel (via la CIDD) et chacun des groupes de parties prenantes (notamment les ONG de développement) séparément. Ce n'est qu'après qu'il y aura une période de consultation commune. Les conseils n'entreront en action que beaucoup plus tard, lorsqu'il y aura une proposition concertée au niveau politique. La procédure est participative et similaire à celle établie pour la création du Plan d'action national Entreprises et Droits de l'homme (qui a par ailleurs rencontré de nombreuses difficultés et a accouché d'une souris).

- Quelques initiatives d'information et d'efforts de communication au niveau fédéral visant à faire connaître les ODD méritent d'être mentionnés, comme par exemple, le site www.sdgs.be, l'élection annuelle des 'SDG Voices', ambassadeurs qui incitent le grand public à s'intéresser aux ODD, etc.
- Jusqu'à présent, la mise à jour et l'amélioration de la loi sur le développement durable ont suscité peu d'enthousiasme, bien qu'un examen de la mise en œuvre de cette loi serait très utile pour déterminer s'il s'agit du meilleur cadre (contraignant) pour l'interprétation et l'application des ODD.

- Au niveau des régions

- Des plans pour intégrer les ODD pour les niveaux de pouvoir infranationaux sont aussi un élément nécessaire de la Stratégie nationale de Développement durable.
- En Flandre, il y a Vision 2050. En Wallonie, il y a une stratégie wallonne de développement durable. La Région de Bruxelles-Capitale s'est dotée d'un Plan régional de Développement durable. Enfin, au niveau communautaire, la question du développement durable est abordée dans le Concept de développement régional de la Communauté germanophone.

- Au niveau local

- Le niveau local est très important pour le déploiement des ODD. Les administrations locales bénéficient du soutien actif des associations régionales des villes et communes (VVSG (Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten), Brulocalis, UVCW (Union des Villes et des Communes de Wallonie)).



4. Les 17 ODD

Beaucoup d'événements, rapports, stratégies et consultations sont prévus dans les prochains mois. Mais qu'allons-nous répondre ? Ou plutôt : quelles sont les priorités absolues, les mesures indispensables que nous voulons voir réalisées ? Ces priorités, nous les avons regroupées dans 17 fiches ODD. Pour nous, ces recommandations pour les 17 ODD constituent déjà un engagement pour la prochaine législature. Les nouveaux accords de gouvernement doivent leur donner une place claire et ne peuvent se limiter à une déclaration d'intention.

A l'approche de l'échéance de 2030, il est temps de prendre conscience de l'urgence de la situation. La réalisation de l'Agenda 2030 exige une action politique immédiate et accélérée. Cet agenda ambitieux nécessite des changements radicaux qui vont au-delà des pratiques courantes. Et pour cela, nous avons besoin d'un leadership politique, de ressources et d'engagement.

2



3



1 PAS DE PAUVRETÉ



Contexte

Alors qu'en 1966, la moitié de la population mondiale devait se débrouiller avec moins de 2 \$ par jour, ce chiffre a reculé jusqu'à 9 % en 2017. En d'autres termes : l'extrême pauvreté a diminué de moitié au cours des 20 dernières années.

Plus d'une personne sur dix vit pourtant sous le seuil de l'extrême pauvreté qui est de 1,9 \$ par jour. Si l'on augmente ce seuil à 7 \$ par jour, plus de 4 milliards de personnes sont pauvres. Les inégalités salariales augmentent également (cf. ODD 10).

Et en Belgique ? Une personne sur cinq court un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et ce chiffre ne fait qu'augmenter. Il y a dix ans, 14,7 % des Belges couraient un risque de pauvreté sur base de leurs revenus, l'année dernière, ils étaient 15,9 %.

Les objectifs du Millénaire ont déjà réduit l'extrême pauvreté de moitié. L'Agenda 2030 doit aller plus loin. Il nous reste deux législatures d'ici à 2030. À cet horizon, la pauvreté devra être éradiquée.

Saisissons cette chance.
Mind the gap.

MIND THE GAP

Nous demandons...

une existence décente pour tous.

Comment ? Le prochain gouvernement doit s'atteler à inverser la courbe de pauvreté et prendre ses responsabilités sur la scène internationale.

Concrètement

• Augmenter les revenus les plus faibles

Ajuster les indemnités minimales belges au seuil de pauvreté européen et veiller à ce que nos revenus soient suffisants. Des réformes récentes ont conduit à la perte d'une partie de la protection sociale ou du droit à certaines prestations ou à certains revenus d'un nombre croissant de personnes. Tous les régimes de sécurité sociale et d'assistance doivent dès lors investir au maximum dans l'octroi automatique de droits. Il faut veiller à ce que les citoyens aient accès à ces droits et les utilisent.

• Appliquer une politique coordonnée en matière de lutte contre la pauvreté, qui implique les pauvres

La pauvreté ne tombe pas du ciel. C'est un mélange d'exclusions sociales au travail, au logement, à la santé, à la mobilité, etc. Chaque domaine politique doit y être attentif. Par conséquent, il faut coordonner la politique en matière de pauvreté entre divers domaines et niveaux politiques. Une politique efficace en matière de pauvreté ne peut voir le jour sans concertation et dialogue avec les personnes pauvres. Déployez tous les efforts possibles pour y parvenir.

• La coopération au développement comme levier

La coopération au développement est un levier crucial pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités. La politique belge de développement doit donc encore investir dans les secteurs prioritaires : droit à l'éducation, soins de santé et agriculture durable. Un département autonome, aux moyens autonomes, est et reste également crucial. Il faut toujours garantir des principes d'efficacité tels que l'appropriation démocratique, la transparence et la redevabilité.

• Augmenter à 0,7 % la part du RNB consacrée à la coopération au développement

Depuis 1970, la communauté internationale promet d'affecter 0,7 % de sa richesse à la coopération au développement. En Belgique, ce principe est inscrit dans la loi. Ce n'est pas un hasard. La coopération au développement offre des qualités uniques : elle est stable et prévisible, moins fluctuante, et vise spécifiquement la lutte contre la pauvreté et les inégalités, ainsi que la transition vers le développement durable. Il faut respecter ces principes et veiller à ce que chaque niveau de pouvoir y contribue.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Éliminer l'extrême
pauvreté et la faim



Contexte

821 millions de personnes souffrent de la faim et 2 milliards souffrent de malnutrition. En 2017, 5,6 % de la population belge était exposée à l'insécurité alimentaire. Plus de 157 000 personnes ont eu recours à une banque alimentaire, soit 9,7 % de plus qu'en 2016. L'obésité et la malnutrition sont des problèmes croissants.

Le mode de production actuel des aliments a un grand impact sur le climat, l'environnement et la biodiversité.

La réponse ? Un système alimentaire écologique et socio-économique durable. Il apporte à la fois une solution à ceux qui ont faim, améliore notre alimentation et est beaucoup plus favorable pour la planète.

Pourtant, en Europe comme ailleurs, l'agriculture industrielle à grande échelle est trop souvent pratiquée, avec toutes les conséquences que cela implique pour les producteurs locaux, la qualité de nos aliments, la capacité de la terre, etc.

Un tournant s'impose. Saisissons cette chance. **Mind the gap.**

MIND THE GAP

Nous demandons...

le respect du droit à l'alimentation et une transition mondiale vers des systèmes alimentaires agro-écologiques.

Comment ? En menant une politique alimentaire gagnante sur plusieurs fronts. Une politique qui s'attaque aux causes structurelles de la faim, soutient la justice sociale, accroît les revenus et l'emploi dans les pays en développement et respecte les capacités de la planète.

Concrètement

• Viser une stratégie pour le « droit à l'alimentation »

Cette stratégie doit garantir une alimentation durable, saine et abordable pour tous les Belges. Il faut déployer cette stratégie aux différents niveaux de pouvoir (national, régional et local).

Que contient-elle ? (a) Une approche en faveur d'une agriculture diversifiée, incluant des ressources pour des systèmes alimentaires agro-écologiques et des filières courtes. (b) Des critères stricts pour les marchés publics qui encouragent la consommation de produits sains et les circuits courts. (c) Des mesures fiscales rendant l'alimentation saine abordable pour tous. (d) La participation. Les initiatives existantes telles que « Food Councils », peuvent encore être soutenues et développées.

• Consacrer 15 % de la coopération au développement à des systèmes alimentaires durables

Soutenir les petits agriculteurs et leur approche agro-écologique. Cette agriculture approvisionne les marchés locaux et nationaux, améliore la sécurité alimentaire locale, crée des opportunités économiques inclusives et limite l'impact négatif sur le changement climatique.

Aider le secteur privé dans un cadre réglementé qui protège et garantit le droit à l'alimentation des groupes vulnérables. Cibler cette aide sur les hommes et les femmes actifs dans les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) qui se consacrent au développement des marchés alimentaires locaux.

• Être cohérent

Les politiques agricoles et de développement sont largement influencés par d'autres domaines politiques. Les relations commerciales en sont l'exemple type.

Les relations et règles commerciales ne peuvent préjudicier les pratiques des petits agriculteurs. Il faut réformer les règles afin de protéger les systèmes alimentaires locaux et fragiles, mettre fin aux pratiques telles que le *dumping*. Il est crucial de s'assurer des moyens juridiques pour les groupes estimant que leurs droits sont violés.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Éliminer la faim,
assurer la sécurité
alimentaire, améliorer
la nutrition et pro-
mouvoir l'agriculture
durable



Contexte

La Belgique dispose de l'un des meilleurs systèmes de santé au monde. Plus de 99 % des Belges sont assurés contre la maladie et nos vaccins et médicaments sont de qualité supérieure. Cette expertise se traduit-elle également dans la politique internationale ?

Pas vraiment. La dernière législature a moins investi dans la santé internationale. La Belgique renforce à peine les systèmes de santé dans ses pays partenaires. Les moyens des ONG ont diminué et l'aide aux organisations multilatérales est réduite.

La santé et les soins de santé sont pourtant un droit universel.

En Belgique aussi, il reste du pain sur la planche. Notre pays est défaillant en matière de santé mentale. Au niveau du bien-être des enfants, la Belgique se classe 29ème sur 35 Etats membres et elle affiche le taux le plus élevé de suicide chez les jeunes.

Les ODD offrent une opportunité de changement.

Saisissons cette chance.
Mind the gap.

MIND THE GAP

Nous demandons...

d'appliquer pleinement le droit à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (SDSR).

Comment ? La Belgique est experte de la promotion de la santé et doit reprendre ce rôle au niveau international. Chacun aura ainsi un meilleur accès à des services de santé qualitatifs.

Concrètement

• Contribuer à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, qualitatifs et abordables

Comment faire ? (a) Soutenir les acteurs belges dans leur lutte en faveur d'un accès et d'une utilisation accrues de médicaments qualitatifs au sein de la coopération au développement. (b) Empêcher une augmentation des frais « out-of-pocket » des patients. (c) Promouvoir l'harmonisation de normes de qualité. (d) Renforcer les mécanismes de réglementation dans les pays partenaires. (e) Rejoindre une équipe de préqualification au sein de l'Organisation mondiale de la Santé pour les produits pharmaceutiques. (f) Continuer les investissements dans la recherche sur la santé et les SDSR.

• Promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs

La Belgique doit être un défenseur de la santé et des droits sexuels et reproductifs. Tant au sein des institutions internationales, de l'Union Européenne, de la politique de développement européenne que dans notre propre coopération au développement. Alors que la DGD (Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire) y consacrait encore 163 millions d'euros en 2014, ce chiffre est passé à 146 millions d'euros en 2016. Invertissons cette tendance. Il faut soutenir les initiatives dans les pays partenaires et augmenter les investissements. La santé et les SDSR doivent être une priorité absolue de la coopération belge au développement.

• Investir dans un accès universel à la santé

L'accès aux soins de santé se heurte à des barrières financières et sociales, ce qui crée des inégalités. La Belgique peut lutter contre ces inégalités en (a) renforçant les mécanismes de financement solidaire, (b) investissant dans le personnel de santé, (c) évitant la privatisation des soins au détriment de la qualité et de l'accessibilité, (d) surveillant l'objectif public de santé dans les conventions commerciales et (e) en garantissant une participation citoyenne. Sur le plan de la santé mentale, la Belgique doit maintenir ses investissements dans le bien-être psychique des enfants et des jeunes. L'offre d'aide psychologique de 1ère ligne doit être renforcée, notamment par le remboursement.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Contexte

L'enquête PISA le montre année après année : l'enseignement belge compte parmi les plus inégalitaires de l'OCDE.

Nous devons faire de notre enseignement un levier d'égalité sociale, en Belgique et dans le monde.

Les filles qui bénéficient d'un enseignement secondaire qualitatif risquent trois fois moins d'être mariées en bas âge que celles qui n'ont pas ou peu été éduquées. Elles sont mères plus tard, ont moins d'enfants qu'elles protègent mieux contre les pratiques néfastes telles que l'excision.

Les filles qui savent lire sont en meilleure santé et leurs enfants risquent cinq fois moins de mourir que ceux des mères illettrées. De plus, les femmes qui ont été à l'école y envoient plus souvent leurs enfants.

Autrement dit : un enseignement de qualité dès le jeune âge est déterminant (mondialement) contre l'inégalité.

Saisissons cette chance. **Mind the gap.**

MIND THE GAP

Nous demandons...

une éducation de qualité comme outil du développement durable.

Comment ? Faisons de l'école un ascenseur d'égalité sociale et un espace d'acquisition de la connaissance, des compétences et des attitudes nécessaires pour vivre ensemble.

Concrètement

• Soutenir les enfants les plus vulnérables

L'école reproduit trop souvent les inégalités sociales. C'est d'autant plus vrai pour les enfants des groupes socio-économiques vulnérables ou issus de la migration.

Il faut donc mener, à l'école, une politique de lutte contre la discrimination. Encourager les écoles à autoriser la langue maternelle pendant les pauses. Rechercher au maximum des solutions pour financer les services scolaires.

• Favoriser une éducation à la citoyenneté mondiale

Des valeurs, connaissances et compétences sont acquises en classe, qui sont importantes pour favoriser la mobilité sociale, l'accès à un travail décent, l'égalité hommes-femmes, le développement de la paix et de la démocratie.

Un enseignement qualitatif offre un lieu où aborder les défis complexes. Pensez à des thèmes tels que le changement climatique, la mondialisation ou la pression démographique. Les enfants et les jeunes doivent acquérir des idées et connaissances en la matière. Investir dans « l'éducation à la citoyenneté mondiale » c'est investir dans l'avenir.

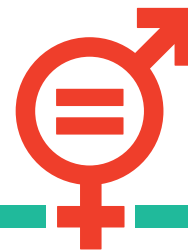
Par conséquent : il faut intégrer l'éducation à la citoyenneté mondiale, notamment les droits de l'enfant et l'égalité de genre dans tous les programmes primaires et secondaires. Cet enseignement doit s'inscrire dans un cadre cohérent, global et adapté et selon une optique transversale et multidisciplinaire.

• Consacrer 10 % de la coopération au développement à l'éducation

En 2018, 7 % de la coopération belge au développement ont été consacrés à l'enseignement. Augmentons ce chiffre à minimum 10 % en 2020 et à 15 % d'ici 2030. Investir dans l'enseignement maternel et primaire et assurer une transition aisée entre enseignement primaire, secondaire et supérieur. Accorder une attention particulière aux filles : elles rencontrent des obstacles spécifiques pour aller (rester) à l'école.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Contexte

La Belgique n'est pas mal classée en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes et des filles. Notre pays est précurseur en matière de droits des personnes LGBT+ et nous promouvons activement l'égalité hommes-femmes à l'étranger.

Les inégalités et discriminations restent néanmoins nombreuses.

Ainsi, en 2015 seules 4,3 % des plus grandes entreprises cotées en bourse étaient dirigées par une femme. L'écart salarial en Belgique demeure problématique, de même que la violence basée sur le genre.

L'inégalité hommes-femmes n'est pas seulement un défi fondamental, souvent elle est renforcée par d'autres éléments : origine ethnique, classe sociale, orientation sexuelle et identité de genre, nationalité, statut de séjour et matrimonial, âge, handicap physique ou mental.

L'ODD 5 offre une possibilité de tendre vers une égalité de genre véritable.

Saisissons cette chance.
Mind the gap.

MIND THE GAP

Nous demandons...

une politique d'égalité de genre inclusive, intégrée et durable localement et à l'étranger.

Comment ? En inscrivant l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et des filles parmi les thèmes transversaux prioritaires de la politique belge nationale et internationale. En adoptant des mesures pour réduire l'écart salarial.

Concrètement

• Réduire le fossé salarial

Élaborer un « Plan d'action national » pour réduire l'écart de rémunération, en concertation avec les Communautés et prévoir des actions dans différents domaines, tels que la révision des classifications de fonctions. Adopter des mesures visant à offrir une meilleure combinaison entre travail rémunéré et soins pour tous les travailleurs et travailleuses et toutes les formes de familles. Mettre l'accent sur un travail décent et sur des modes de garde suffisants, abordables et qualitatifs. Autrement dit : passer d'un « modèle de soutien de famille » à un « modèle combiné » et prévoir pour ce faire des adaptations de la sécurité sociale et de la fiscalité.

Dans nos pays partenaires aussi, mettre l'accent sur l'égalité des droits à un travail rémunéré et au respect des droits du travail de chacun, par exemple la suppression de l'écart salarial.

• Cartographier les violences fondées sur le genre, investir dans la prévention et la lutte

Intégrer le genre comme variable dans les systèmes de données pertinents en relation avec la violence, à tous les niveaux politiques, en accordant l'attention nécessaire à l'intersectionnalité. Soutenir aussi les pays partenaires dans l'élaboration de ces systèmes.

Éliminer les obstacles qui découragent la dénonciation de la violence fondée sur le genre et sensibiliser les acteurs compétents à ses causes et solutions. Investir dans la prévention par une formation en fonction de l'âge et un accompagnement de toute la société, également dans les pays partenaires et des projets de la coopération belge au développement.

• Le genre comme thème transversal

Cartographier la dimension de genre dans des domaines politiques pertinents, de préférence au moyen de données quantitatives et qualitatives, avec une attention pour l'intersectionnalité. Coordonner les informations et interventions des divers niveaux politiques belges.

Ancrer la double approche du genre dans la coopération belge au développement. Promouvoir les droits des femmes, des filles et des personnes LGBTQ+ dans les négociations, le dialogue politique et les forums internationaux. Accorder une attention suffisante à la participation des organisations locales actives sur ce thème.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Contexte

Avoir accès à de l'eau douce potable en suffisance est primordial pour tous les aspects de la vie et du développement durable.

Pourtant, 840 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 2,4 milliards n'ont ni latrines ni toilettes. En 2050, 3,9 millions de personnes vivront en situation de stress hydrique dû à la pénurie et la pollution de l'eau.

Malgré ce contexte, la part de l'eau potable et l'assainissement régressent au niveau de la coopération belge au développement.

En Belgique aussi, une famille sur six vit dans la précarité hydrique. Nous constatons un manque de sanitaires publics suffisants, gratuits, propres et accessibles pour les femmes, filles, transgenres et personnes non binaires, handicapées et sans abri.

Nous pouvons atteindre cet ODD, à condition de redoubler d'efforts. Nous pouvons garantir l'accès à l'eau et aux sanitaires pour tous en 2030.

Saisissons cette chance. **Mind the gap.**

MIND THE GAP

Nous demandons...

plus d'efforts pour garantir l'accès à l'eau et aux sanitaires pour tous.

Comment ? Par une stratégie de l'eau et des sanitaires, en Belgique et ailleurs.

Concrètement

• Accroître la lutte contre la précarité hydrique

En Belgique, près d'une famille sur six n'a pas un accès suffisant à une eau de qualité pour satisfaire ses besoins fondamentaux tels que l'alimentation et l'hygiène. La raison ? Une facture d'eau en hausse, un revenu insuffisant et/ou un logement vétuste.

La précarité hydrique n'est pas un élément isolé. Elle doit être intégrée dans une lutte plus large contre la pauvreté. Dans ce contexte, la Belgique doit accorder une attention spécifique et durable aux groupes les plus vulnérables, comme les sans-abri.

Il est aussi important d'investir durablement dans la détection et la réparation des fuites. Pratiquer plus activement des analyses pour aider les familles vulnérables à contrôler leur consommation.

• Augmenter l'efficacité hydrique et réduire l'empreinte hydrique

L'empreinte hydrique du Belge est de loin supérieure à celle de ses voisins. De plus, notre consommation dépend à 75 % de réserves d'eau étrangères. C'est pourquoi la Belgique doit investir dans une consommation plus efficace (réutilisation dans l'industrie et l'agriculture, etc.), dans la transition vers une production d'énergie à empreinte écologique moindre et une meilleure protection de la qualité des ressources en eau. Les citoyens, entreprises et institutions publiques doivent en outre être incités à réduire leur consommation d'eau.

• Accroître les efforts de la coopération au développement en faveur de l'accès à l'eau et aux sanitaires

La part de l'eau et de l'assainissement de l'eau dans les dépenses de la coopération belge au développement a reculé de 2 % en moyenne entre 2012 et 2016 et a chuté à 0,7 % en 2017. Aux Pays-Bas, elle est de 4,8 %. Nous sommes également à la traîne par rapport à nos voisins au niveau des systèmes de solidarité décentralisés.

Il convient dès lors de développer une stratégie pour l'eau potable et l'assainissement dans le cadre de la coopération au développement. Il faut accroître les moyens financiers affectés à la mise en œuvre, par la coopération au développement et par les systèmes de solidarité décentralisés. Il est nécessaire de soutenir des projets relatifs à l'eau et l'assainissement pouvant être gérés de façon autonome avec la participation des communautés locales, surtout des femmes.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT DURABLE



Contexte

La transition énergétique en Belgique avance, mais à petits pas.

Entre 1990 et 2015, la consommation d'énergie par citoyen a seulement diminué de 2,5 %. Durant cette même période, la consommation d'électricité a augmenté de 20 %.

La part de l'énergie durable dans la consommation finale brute d'énergie était seulement de 7,9 % en 2015, alors que l'objectif de la Belgique pour 2020 est de 13 %.

La Belgique doit en outre définitivement mettre à l'arrêt ses sept réacteurs nucléaires d'ici 2025.

L'ODD 7 donne la possibilité d'entamer une réelle transition énergétique. Elle n'est pas seulement nécessaire et importante, c'est aussi une opportunité de résoudre de façon structurelle la précarité énergétique à laquelle la Belgique est confrontée.

Saisissons cette chance.
Mind the gap.

MIND THE GAP

Nous demandons...

de viser 100 % d'énergie renouvelable et durable.

Comment ? Parvenir à une énergie renouvelable et durable à 100 % ne se fait pas en un jour. 2030 est un objectif important. D'ici là, l'Europe doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 %, le mix énergétique doit être composé à 45 % d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique doit être améliorée de 40 %. La Belgique doit dès lors relever ses propres ambitions.

Concrètement

• Élaborer un plan coordonné d'efficacité énergétique

Bien que l'efficacité énergétique soit une compétence régionale, le pouvoir fédéral dispose de plusieurs leviers en la matière (fiscalité, politique des produits). En d'autres termes, un plan coordonné est crucial. L'efficacité énergétique touche naturellement aux secteurs de l'habitation et de la construction. Ces secteurs présentent un énorme potentiel d'économie et contribuent fortement à l'objectif. Une approche holistique de la consommation d'énergie dans la construction, la rénovation, les choix de consommation, etc. est dès lors importante.

Ce plan doit en outre définir une vision de transition juste vers une société pauvre en carbone et résiliente.

• Accroître l'ambition en matière d'énergie renouvelable

Il faut que la Belgique passe à 30 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2030.

Un cadre juridique stable est donc nécessaire. Il s'agit notamment de soutenir le développement technologique, de faire face aux fluctuations de prix, d'encourager les efforts d'investissement entre les différents acteurs (citoyens, grandes entreprises, PME, etc.). Un processus de consultation transparent doit y être associé.

• Préparer la sortie des carburants fossiles

En 2050, les carburants fossiles n'auront plus de place dans notre mix énergétique. Il va de soi que cette sortie doit être bien préparée. Une interdiction immédiate de la vente de chaudières au charbon de bois et au pétrole constitue une étape importante en la matière.

Il est donc nécessaire d'interdire la vente d'appareils de chauffage au mazout d'ici 2025 en Belgique.

L'OBJECTIF DE L'ONU

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Contexte

L'Agenda pour le travail décent de l'Organisation internationale du travail (OIT) compte quatre piliers : (1) la protection sociale et le dialogue social, (2) la création d'emplois décents, (3) le respect des droits au travail et (4) la promotion du dialogue social.

La Belgique met actuellement l'accent sur deux éléments : (1) le taux de chômage et (2) les jeunes peu résilients qui ne suivent pas d'enseignement ou de formation. Bien que notre classement européen en matière de conditions de travail et de chômage soit positif, certains groupes sociaux sont laissés pour compte : les jeunes, femmes, trans, personnes âgées et ayant un passé migratoire occupent encore souvent des emplois instables, peu payés et non durables.

Par cet ODD, nous pouvons faire en sorte que chacun ait accès à un emploi décent et un salaire égal à travail égal, dans le respect des droits du travail.

Saisissons cette chance.
Mind the gap.

MIND THE GAP

Nous demandons...

un travail décent.

Comment ? Par la création d'emplois dans le respect total des droits du travail et du dialogue social. Ils offrent une protection sociale, dans des environnements de travail inclusifs et accessibles à tous. Il convient dès lors de ne pas dissocier les quatre piliers et de prévoir les moyens nécessaires pour garantir un travail décent pour tous et partout.

Concrètement

• Accorder une place centrale au travail décent dans la politique internationale

Une collaboration internationale effective, qui accorde un rôle central à la coopération belge au développement est le fer de lance de cet Agenda pour le travail décent. Par conséquent, il faut approuver une note stratégique sur le travail décent dans la coopération internationale et donner des directives aux délégations et ambassades belges dans les pays partenaires. Elles pourront ainsi effectivement intégrer la promotion du travail décent dans leur fonctionnement. Il est indispensable de renforcer le lien entre l'aide au secteur privé et le respect des Conventions OIT pertinentes.

Accorder une attention particulière aux aspects de l'Agenda pour le travail décent en relation avec les droits des femmes et LGBT+. Favoriser les droits sociaux et du travail au niveau international par un dialogue social et la mobilisation des mécanismes de consultation sur l'égalité des sexes et les LGBT+.

• Renforcer l'Organisation internationale du travail (OIT)

Continuer à promouvoir activement la ratification et la mise en œuvre des normes du travail de l'OIT et lutter contre leurs violations, tant sur le plan multilatéral que bilatéral.

• Soutenir le dialogue avec les partenaires sociaux et la société civile

Un dialogue structuré et transparent est crucial pour la mise en œuvre et le suivi de cet ODD. Il faut donc promouvoir la Convention de l'OIT 144 (*consultations tripartites*) et promouvoir un contexte favorable aux organisations syndicales dans la politique étrangère belge. La Belgique doit en outre poursuivre la lutte contre les atteintes à la liberté syndicale, au dialogue social et aux négociations collectives.

• Être attentif aux femmes

Mettre en œuvre les décisions de la Commission sur la condition de la femme et les dispositions et recommandations relatives à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Appliquer une interprétation étendue du genre et être attentif aux personnes non binaires.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Contexte

Impossible de réaliser les ODD sans innovation, recherche et investissement, tant dans le secteur public que privé.

Les investissements publics sont très importants en la matière, tant pour l'économie belge que pour la réalisation des ODD. Des investissements publics suffisants (mobilité, énergie, numérique, enseignement, etc.) sont indispensables.

La Belgique est à la traîne en la matière au regard des pays voisins, la France et les Pays-Bas. Les investissements publics belges sont en baisse depuis plus de vingt ans. Il faut inverser cette tendance.

Etant donné l'impact direct de l'infrastructure sur la qualité de vie, la participation citoyenne est cruciale. Elle seule peut mener à un ODD 9 dont la clé est « leaving no one behind ».

Saisissons cette chance. **Mind the gap.**

MIND THE GAP

Nous demandons...

des innovations et une recherche ciblant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et permettant à chacun d'accéder à une infrastructure, des services et des biens de base durables et de qualité.

Comment ? En augmentant les investissements publics et en favorisant les investissements axés sur la transition écologique, de manière transparente. Les citoyens et les pays partenaires de la Belgique dans la coopération au développement doivent être impliqués.

Concrètement

• Accroître les investissements publics

3 % du PIB est un minimum absolu (la France et les Pays-Bas sont proches de 4 %). Ces moyens doivent être affectés à une infrastructure publique qualitative et durable (mobilité, énergie, santé, enseignement, etc.).

• Donner la priorité à la transition écologique

Cibler des investissements et la recherche axés sur une réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂. Il faut impérativement prendre en compte les énergies renouvelables, l'agro-écologie, l'économie circulaire, l'aménagement du territoire avec maintien des terres constructibles, l'assainissement des sols, etc.

• Accroître la transparence

Le Bureau fédéral du plan veut augmenter les dépenses en recherche et développement. C'est positif, mais il faut détailler les choses.

Par conséquent, il convient de faire la distinction entre les domaines politiques d'investissement. Les investissements dans la mobilité, l'énergie, le commerce, l'enseignement, le non-marchand, etc. ont un impact différent. Il faut ensuite examiner, par domaine, le nombre de personnes actives dans la recherche et le développement.

• Impliquer les citoyens

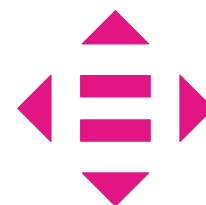
Favoriser la participation citoyenne dans la recherche, surtout par une implication dans la recherche conjointe entre milieu académique et associations. Il est crucial d'impliquer explicitement les groupes-cibles spécifiques et veiller à ce que les innovations correspondent aux besoins fondamentaux de la population.

• Être attentif à la recherche et au développement dans la coopération au développement

Les pays partenaires de la coopération belge au développement doivent être impliqués dans la politique de recherche et développement. C'est notamment possible par une collaboration interuniversitaire accrue avec les pays en développement, une augmentation des étudiants boursiers et des investissements plus novateurs dans le Sud.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

10 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS



Contexte

Entre 2016 et 2017, 82 % de la croissance de prospérité a bénéficié au 1 % des plus riches de la planète. La moitié la plus pauvre de la population mondiale n'a rien vu de cet accroissement.

En 2018, 42 personnes détenaient autant de richesse que la moitié la plus pauvre de la population mondiale.

Les inégalités salariales continuent d'augmenter.

La Belgique semble actuellement échapper à cette tendance d'inégalité croissante.

Les revenus les plus faibles restent toutefois en retrait par rapport aux autres et la part des revenus du travail diminue. Si les plus pauvres progressent quelque peu, l'écart avec la classe moyenne augmente sans cesse.

Ce n'est pas un hasard si les ODD mettent l'accent sur les inégalités au sein d'un pays et d'un pays à l'autre. Une trop grande inégalité rend le développement inclusif beaucoup plus difficile.

La lutte contre les inégalités est cruciale dans la lutte contre la pauvreté.

C'est possible grâce à l'ODD 10.

Saisissons cette chance.
Mind the gap.

MIND THE GAP

Nous demandons...

une répartition équitable de la richesse.

Comment ? Grâce à des revenus décents, une protection sociale à part entière et par la lutte contre l'évasion fiscale.

Concrètement

• Soutenir le concept de « revenu minimum vital »

La part des revenus du travail dans le PIB a reculé presque partout au profit de la part du capital. La Belgique et l'UE doivent soutenir le concept de « *Living Wages* » ou salaire de subsistance. Des mécanismes s'imposent, tant au niveau interne que dans la coopération internationale, pour parvenir à des accords contraignants pour des salaires suffisamment élevés.

Des efforts sont en outre nécessaires pour réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Pour ceux qui ne peuvent tirer un revenu du travail, il est important que les indemnités minimales soient augmentées au-delà du seuil de pauvreté et que le ratio de remplacement des prestations sociales soit maintenu.

• Soutenir le développement d'une protection sociale pleine et entière

Il faut des systèmes de protection sociale à part entière pour tous, fondés sur les droits universels et la solidarité, financés par des cotisations sociales et des impôts équitables et effectifs et qui contribuent à réduire les inégalités. La Belgique et l'UE doivent investir plus systématiquement dans ces systèmes, ainsi que dans le renforcement des services publics tels que les soins de santé et l'éducation, également dans la coopération internationale.

• Lutter plus activement et plus efficacement contre l'évasion fiscale

Les inégalités croissantes et la concentration de la richesse et du capital résultent en grande partie d'héritages, des monopoles et de népotisme. La Belgique et l'UE doivent veiller à ce que notre système fiscal progressif soit maintenu, afin que les plus riches contribuent aux moyens publics « en fonction de leurs moyens ». Cet objectif peut-être atteint par une taxation plus élevée des revenus du capital et par la lutte contre l'évasion fiscale, notamment par le biais des paradis fiscaux.

Les intérêts notionnels doivent être supprimés en Belgique. La Belgique et l'UE doivent promouvoir activement un impôt des sociétés harmonisé, avec un taux minimum, une taxe mondiale sur les transactions financières et une plus grande transparence pour les entreprises.

Les intérêts notionnels doivent être supprimés en Belgique. La Belgique et l'UE doivent promouvoir activement un impôt des sociétés harmonisé, avec un taux minimum, une taxe mondiale sur les transactions financières et une plus grande transparence pour les entreprises.

• Respecter et promouvoir la concertation sociale

Une étude de l'OIT montre que les négociations collectives mènent à une organisation équilibrée du marché du travail et une limitation des inégalités. La Belgique doit continuer à respecter ce modèle et à promouvoir cette approche dans les pays partenaires.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Réduire les inégalités
dans les pays et d'un
pays à l'autre



Contexte

La moitié de la population mondiale vit en ville. En 2050, ce sera les deux tiers. Cependant, pas moins de 886 millions de personnes vivent dans des bidonvilles.

La ville offre de nombreuses possibilités, mais aussi des inconvénients tels que l'absence de rénovation des bâtiments et la qualité de l'air. Trop souvent, les villes renforcent l'exclusion sociale, y compris en Belgique.

Une commune flamande sur cinq a signé la déclaration « *Global Goals, Local Focus* » de la VVSG. 20 communes collaborent activement au projet pilote consacré à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans la politique locale. 80 communes ont participé à la campagne « Commune durable », mais elles ne sont pas encore obligées d'intégrer les ODD dans leurs plans politiques.

C'est d'autant plus dommage au vu de la plus-value apportée au développement durable et à la solidarité internationale.

Si nous voulons réaliser l'Agenda 2030, les villes doivent participer.

Saisissons cette chance.
Mind the gap.

MIND THE GAP

Nous demandons...

des villes et communes partenaires à part entière.

Comment ? Les villes et communes ont un avantage de taille : elles sont proches du citoyen et leurs résultats sont souvent concrets et visibles. Elles peuvent travailler avec les citoyens pour traduire les ODD en solutions pratiques. Les autres niveaux politiques doivent donc les considérer comme des partenaires à part entière de la réalisation de l'Agenda 2030.

Concrètement

• Valoriser, impliquer et renforcer

Il est primordial de valoriser, d'impliquer et de renforcer les villes et communes dans leur rôle. Il faut leur donner des instruments concrets et des moyens financiers pour intégrer l'Agenda 2030 dans leurs plans pluriannuels.

• Renforcer les habitants

Organiser des formations systématiques, tant pour les élus politiques que pour les administrations communales, dans tous les domaines politiques est une opportunité pour permettre à chacun de mettre l'Agenda 2030 en pratique.

• Renforcer les initiatives existantes

De nombreuses initiatives intéressantes se déploient, comme par exemple la Convention des Maires, une initiative de la Commission européenne. Par cette initiative, les villes et bourgmestres d'Europe s'engagent à réduire les émissions de CO₂ de 20 % au moins d'ici 2020. La moitié des villes et communes flamandes a déjà signé cette convention. Il faut continuer sur cette voie.

En Wallonie, il existe un programme POLLEC (*Politique locale Énergie Climat*) par lequel la Wallonie apporte un soutien financier et méthodologique aux communes qui veulent rejoindre la Convention des Maires. Nombreuses sont celles qui n'ont pas encore rejoint le projet. Il faut étendre à toutes les communes et mieux coordonner les initiatives au niveau de la Région bruxelloise.

• Penser international

Les villes et communes ont une valeur ajoutée importante en matière de solidarité internationale. Il faut investir ou poursuivre les investissements. Les critères du commerce équitable sont particulièrement importants dans les marchés publics. Offrez aussi votre soutien aux engagements des citoyens, ici et dans le Sud.

• Collaborer

Les villes et communautés durables naissent de la collaboration, que ce soit entre villes et communes, mais aussi entre régions, communautés et fédéral.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Contexte

L'empreinte écologique du Belge est de 6,7 ha. Nous consommons plus et plus rapidement que notre écosystème ne se renouvelle.

Un changement s'impose en terme de critères de durabilité, de production et de consommation.

Ailleurs aussi, le système de l'offre et de la demande est tronqué.

L'huile de palme industrielle en est un bon exemple : L'une des raisons principales du déboisement des forêts tropicales pour l'huile de palme industrielle est la mauvaise politique énergétique de l'UE et ses États membres. En 2017, pas moins de 7,7 millions de tonnes d'huile de palme ont été importées par les pays de l'UE. C'est un record. 51 % étaient destinés à des biocarburants.

Cela doit changer, pour notre santé et pour garder le réchauffement climatique sous la barre de 1,5 °C.

L'ODD 12 s'engage en faveur d'une consommation et d'une production responsables. La Belgique peut jouer un rôle en la matière.

Saisissons cette chance. **Mind the gap.**

MIND THE GAP

Nous demandons...

la limitation de notre empreinte écologique par une consommation réduite, différente et qualitative.

Comment ? Bon nombre de citoyens estiment qu'une consommation responsable est nécessaire et ils adoptent de nombreuses initiatives. Un redressement est toutefois impossible sans politique claire. Il faut mettre l'accent sur le respect des traités relatifs à l'environnement et aux droits humains et sur la mise en œuvre des ODD dans toutes les chaînes d'approvisionnement.

Concrètement

• Lutter contre l'huile de palme

(a) Adopter une réglementation contraignante au niveau belge et européen, qui garantit l'éradication sur notre marché de l'huile de palme non durable. Il faut travailler en même temps à réduire la consommation d'huile de palme dans l'alimentation et autres produits. (b) Opter pour la suppression des biocarburants issus de l'huile de palme et d'autres plantes alimentaires dès 2021. Cette démarche doit être intégrée dans le Plan national énergie-climat. En outre, il faut surveiller systématiquement les effets indirects des biocarburants. C'est essentiel pour calculer l'impact total. (c) Investir dans une politique de mobilité durable, ciblée sur la réduction de la demande et l'utilisation d'alternatives moins polluantes (transports publics, marche, vélo, etc.) et développer des sources d'énergie renouvelable à l'impact aussi limité que possible pour l'environnement.

• Lutter contre « l'obsolescence programmée »

L'obsolescence programmée signifie que les produits sont conçus pour avoir une durée de vie limitée. Il est crucial d'adopter une législation qui la définit, l'interdit et la punit. En d'autres termes, il faut supprimer la logique du remplacement automatique au profit de la réparation et de la prolongation de la durée de vie. Quelques étapes concrètes : une conception écologique, la proposition obligatoire de pièces (de réserve), la prolongation de la garantie minimale et des incitants fiscaux pour la réparation (TVA 6 %).

• Lutter contre les produits nocifs

Interdire les produits nocifs pour la santé et l'environnement. En 2018, la loi « Normes de produits » a fêté ses 20 ans. À cette occasion, le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a lancé une vaste consultation pour évaluer son application. Il faut aller plus loin et créer un cadre réglementaire renforcé.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Établir des modes de
consommation et de
production durables

13 ACTION CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



Contexte

Le réchauffement climatique balaie des villages de la carte, menace la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable, détruit des communautés entières et pousse certains à déménager.

Le climat change, nous le voyons tous, même si les principales victimes vivent dans les pays en développement.

C'est pourquoi le monde s'est engagé, lors de l'Accord de Paris (2015) à limiter le réchauffement planétaire à 2 °C et, si possible, à 1,5 °C. Ces seuils sont déterminants pour l'Agenda 2030.

Les émissions ne diminuent toutefois pas assez rapidement, elles ont même augmenté entre 2014 et 2016. Sans transition rapide, l'objectif de 1,5 °C ne pourra plus être atteint.

La prochaine législature, la première après l'Accord de Paris, est notre dernière chance.

Saisissons cette chance.
Mind the gap.

MIND THE GAP

Nous demandons...

1,5 °C to stay alive.

Comment ? Le prochain gouvernement doit mettre en avant l'urgence climatique, intégrer dans l'accord de gouvernement fédéral des mesures pour améliorer la *gouvernance climatique* et soutenir les pays en développement dans leur lutte contre le réchauffement climatique. Notre pays contribuera ainsi réellement à la réalisation et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Concrètement

• Collaborer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris

Une politique climatique décisive requiert une action sur une large gamme de compétences : mobilité, énergie, agriculture et environnement, égalité des chances, habitation, éducation, travail et fiscalité. Actuellement, nous constatons une très faible collaboration entre les régions et le fédéral et au sein des gouvernements. Cela s'exprime dans la pratique : aucun plan climat national n'a été établi pour 2020 et nous ne sommes pas dans les temps pour atteindre l'objectif fixé pour cette date. Il faut adopter une loi climat et élaborer durant la prochaine législature une stratégie à long terme cohérente pour opérer la transition nécessaire vers une société pauvre en carbone à l'horizon 2050.

• Adopter des solutions réelles, axées sur le futur, qui réduisent les émissions belges

La Belgique doit atteindre ses objectifs dans la pratique, pas sur papier. L'achat « d'air pur » et l'utilisation d'énergie biologique non durable doivent cesser. Les fausses solutions comme le biocarburant à base de plantes agricoles menacent la sécurité alimentaire mondiale. Elles génèrent en outre un déboisement à grande échelle et leurs émissions sont supérieures à celles des carburants fossiles. Le prochain gouvernement doit interdire les biocarburants à base de plantes alimentaires dès 2020.

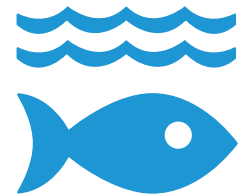
• Donner une force de frappe aux communautés touchées et les protéger

Les personnes et les groupes vulnérables des pays en développement sont les premiers touchés par le changement climatique. Le prochain gouvernement doit dès lors apporter une contribution équitable et croissante au financement climatique international, additionnelle au budget de la coopération au développement et donner la

priorité à l'adaptation climatique dans les pays les plus vulnérables. Les déplacés climatiques sont en outre de plus en plus nombreux. Ce groupe croissant n'a actuellement aucune protection ni reconnaissance légale. La Belgique peut changer les choses et jouer un rôle constructif dans les dialogues internationaux sur cette thématique.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

14 VIE AQUATIQUE



Contexte

La Mer du Nord est la plus grande zone naturelle de Belgique. Plus de 2000 espèces de plantes et d'animaux y vivent. De l'anémone au marsouin, en passant par l'hippocampe, la sole et le phoque.

Actuellement, près de 35,8 % de la partie belge de la Mer du Nord est protégée.

Si nous renforçons la nature dans la Mer du Nord, tout le monde sera gagnant.

C'est pourquoi il est important de viser un écosystème marin et côtier sûr, sain et multifonctionnel, où la nature, la biodiversité et le climat occupent une place centrale.

L'ODD 14 offre une chance unique d'y parvenir. Il se concentre explicitement sur la conservation et l'utilisation durable des ressources océaniques, marines et maritimes.

Saisissons cette chance.
Mind the gap.

MIND THE GAP

Nous demandons...

une vie marine sûre, saine et multifonctionnelle.

Comment ? En investissant dans un écosystème marin et côtier sûr, sain et multifonctionnel, où la nature, la biodiversité et le climat sont au cœur des préoccupations.

Concrètement

• Restaurer et protéger les écosystèmes marins et côtiers

La naturalité est une condition de base dans la partie belge de la Mer du Nord et de l'écosystème côtier belge (mer - plage - dunes - polders). Viser une situation écologique favorable d'ici 2020, telle que définie par la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin. L'objectif permanent doit être la restauration et la protection de l'écosystème marin et côtier.

• Développer un réseau transfrontalier de zones marines protégées

Il faut un solide réseau transfrontalier de zones marines protégées, avec des plans de gestion efficaces harmonisant les objectifs de conservation et la protection.

• Garantir un équilibre durable entre conservation de la nature et activités socio-économiques

Viser un équilibre durable entre protection de la nature et activités socio-économiques. Ne pas dépasser la capacité de la Mer du Nord et de l'écosystème côtier belge. Ni aujourd'hui, ni demain.

Adapter la loi sur le milieu marin pour que toutes les activités socio-économiques soient soumises aux mêmes procédures et qu'elles soient cohérentes avec les directives européennes « oiseaux » et « habitats ».

• Utiliser la Mer du Nord pour notre transition énergétique

Dans le cadre de la politique climatique et énergétique, la mer offre un potentiel de 4000 MW d'énergie éolienne off-shore. Cette politique doit s'intégrer dans une vision énergétique off-shore transfrontalière, en harmonie avec la nature et dans le respect des procédures légales.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Contexte

En Flandre, 90 % des habitats protégés au niveau européen ne sont pas sains.

Pas moins de 85 % des espèces protégées par l'Europe ne peuvent survivre durablement sans aide.

La Belgique atteint à peine ses objectifs de biodiversité et n'entreprend pas d'actions concrètes.

Les principales causes de la lenteur de cette évolution sont connues : pressions croissantes sur l'environnement, changement climatique, faible intégration dans d'autres domaines politiques et budget insuffisant.

Pourtant, ces causes ne sont pas abordées de façon structurelle. Les engagements de la Flandre pour cet ODD sont trop peu concrets et ambitieux.

L'ODD 15 offre pourtant un cadre clair pour y remédier et associer ce défi au climat, à l'aménagement du territoire, à la santé, à l'agriculture, etc.

Nous pouvons stopper la perte de biodiversité d'ici 2030.

Saisissons cette chance. **Mind the gap.**

MIND THE GAP

Nous demandons...

de stopper le recul de la biodiversité.

Comment ? Mettre fin à la perte de biodiversité en Belgique d'ici 2030 par la création d'un réseau vert vivant pour les plantes et les animaux, la garantie d'espaces ouverts et un travail avec la nature.

Concrètement

• Créer un réseau vert vivant pour les plantes et les animaux

Le réseau bleu-vert est porteur de vie. La Flandre peut travailler sur le terrain avec des experts et gestionnaires du domaine pour mettre en œuvre les objectifs européens pour la nature et la conservation. Relever l'ambition et mettre l'accent sur l'exécution. Si nécessaire, revoir les objectifs et lancer un dialogue par zone. Pratiquer des compensations environnementales pour garantir le maintien et la préservation de la nature.

Un plan de mobilité pour la faune et la flore doit contrer la grande fragmentation du paysage. Rendre les accotements et les berges plus naturels, créer des corridors au travers du paysage agricole et défragmenter les routes et canaux à l'aide d'écoducs, grilles à gibier, etc.

• Créer un espace ouvert pour la nature

Partant de la nouvelle philosophie environnementale, le gouvernement flamand doit concrétiser l'arrêt du béton annoncé (réduire de moitié l'emprunte spatiale d'ici 2025 et la stopper d'ici 2040).

L'augmentation du rendement spatial de l'espace bâti permet de créer de nouveaux lieux d'habitation et de travail, tout en protégeant les paysages et autres petits espaces ouverts contre les nouvelles constructions. Ces dernières doivent être aménagées et revêtues de façon naturelle.

• Travailler avec la nature

Investir dans le rétablissement des cours d'eau naturels, des zones d'inondation, zones humides, forêts, etc. C'est la solution la plus rentable pour nous préparer aux inondations et sécheresses.

Effectuer une protection de la côte selon le principe « collaborer avec la nature ». En outre, il faut mener à bien tous les projets de restauration des rivières, redonner à toutes les zones humides dégradées des affectations vertes et veiller à une utilisation adéquate du sol et à un aménagement adéquat des terrains sensibles aux inondations, sécheresses et à l'érosion.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Contexte

En 2017, 1739 milliards de dollars ont été consacrés dans le monde à des dépenses militaires, et l'on s'attend à ce qu'elles augmentent encore fortement durant les prochaines années. Il a été décidé au sein de l'OTAN (= 52 % des dépenses militaires mondiales) que 2 % du PIB devraient être consacrés au secteur militaire. Autant de moyens détournés des besoins sociaux mondiaux.

En tant que membre de l'OTAN et de la Coopération structurée permanente, la Belgique suit l'approche de la sécurité militaire.

La sécurité humaine n'est pourtant pas une question militaire, mais de politique commerciale et agricole équitables, de climat durable, de meilleures conditions de travail et salariales, de suppression des inégalités, etc.

Ce n'est donc pas un hasard si l'ODD 16 met l'accent sur la paix, la sécurité et des services publics forts.

Saisissons cette chance.
Mind the gap.

MIND THE GAP

Nous demandons...

désarmer pour développer – développer pour désarmer.

Comment ? La Belgique doit limiter ses dépenses militaires et investir dans la paix.

Concrètement

• Développer une vision de politique de la paix non militaire

Le développement durable est la meilleure prévention contre la violence. Les politiques nationales et étrangères de lutte contre la violence doivent viser une mise en œuvre cohérente du concept de sécurité humaine (cf. PNUD, 1994) qui s'attaque aux causes de l'insécurité et harmonise les instruments politiques.

Au pays et à l'étranger, il s'agit de plafonner les dépenses militaires. Optez pour des investissements qui favorisent la sécurité humaine. La sécurité sociale, c'est aussi la sécurité des citoyens.

• Montrer la voie d'une politique de paix plus active

Les dépenses militaires doivent être limitées et réorientées par un investissement plus efficace dans des capacités de défense suffisantes et en soutenant les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

La Belgique doit montrer la voie des tâches défensives internationales (missions de déminage, désarmement, etc.). Il faut promouvoir la Belgique et l'UE dans des initiatives diplomatiques internationales visant la résolution des conflits et la prévention et le traitement des conflits locaux. Des moyens et capacités doivent être libérés à cette fin.

Ces activités peuvent être préparées ou exécutées par un institut belge/européen de la paix à constituer, qui conseille et oriente la politique fédérale.

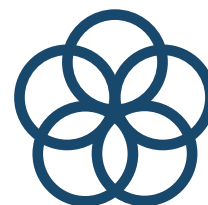
• Bannir le commerce des armes

Trop de permis d'exportation d'armes sont délivrés pour des pays problématiques (zones de guerre, violation des droits de l'homme, etc.). Il faut appliquer une interprétation restrictive des règlements sur les armes et stopper ou réduire les subsides à l'industrie des armes.

Une meilleure réglementation et un contrôle plus efficace de la destination et l'utilisation des armes et pièces exportées (notamment le matériel *dual use*) doivent être appliqués. Enfin, plaider pour une meilleure harmonisation du commerce des armes et de la politique étrangère fédérale et européenne.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Contexte

La réalisation de l'Agenda 2030 passe par la collaboration. Des partenariats efficaces, une cohérence politique pour le développement durable et des efforts conjoints sont une nécessité pour réaliser cet agenda.

Pourtant, les faits montrent que la coopération internationale subit des pressions croissantes.

Les partenariats effectifs sont de plus en plus souvent contrés à cause d'intérêts à court terme.

Des pays de plus en plus nombreux, dont la Belgique, plaident en faveur de « partenariats multi-acteurs ». C'est positif, mais leur mandat est trop souvent imprécis et l'écart entre les différents acteurs demeure souvent trop important dans la pratique.

Personne ne peut réaliser seul les ODD. Les partenariats sont la clé. Ce n'est qu'ainsi que la prochaine législature pourra tenir son engagement en faveur du développement durable.

Saisissons cette chance.
Mind the gap.

MIND THE GAP

Nous demandons...

des partenariats comme clé d'un monde durable.

Comment ? Cibler une politique internationale cohérente fondée sur la coopération.

Concrètement

• Opérationnaliser la cohérence politique du développement durable

La cohérence politique du développement durable requiert des plans concrets, des mécanismes de coordination, un monitoring et une évaluation. En Belgique, une « approche globale » a été développée pour la politique étrangère, mais elle semble plus axée sur les intérêts belges que sur le développement durable au Nord et au Sud. Le gouvernement fédéral doit s'appuyer sur les mécanismes actuels de « cohérence des politiques en faveur du développement », tout en prenant en compte le développement durable dans le Sud. Les moyens financiers sont indispensables en la matière.

• Utiliser la politique commerciale européenne comme un instrument positif

Le commerce ne doit pas seulement *éviter* les impacts sociaux et environnementaux négatifs, il doit aussi *poursuivre* activement des objectifs sociaux et environnementaux. Cela n'est pas suffisamment reconnu dans la politique commerciale européenne à laquelle la Belgique participe. Si la politique commerciale européenne veut être un véritable instrument de développement durable, le processus d'élaboration politique doit être plus transparent et inclusif. Elle doit autoriser la participation d'acteurs du monde de l'entreprise et donner un rôle plus important aux parlements. La politique commerciale doit également reconnaître et soutenir les besoins et espaces politiques des pays en développement.

• Viser un financement plus vaste du développement, avec une attention suffisante aux moyens publics

Pour réaliser les ODD, il faut un mélange de sources de financement (aide au développement officielle, financement privé et transferts de *fonds*). En particulier dans les contextes les moins développés et les plus fragiles, il est important d'utiliser les fonds publics pour investir dans des services publics tels que l'éducation, les soins de santé et la protection sociale. En outre, une politique fiscale visant à lutter contre la planification fiscale, l'évasion fiscale et la fraude fiscale est nécessaire.

• Donner un mandat plus clair aux partenariats multi-acteurs et viser un impact maximal

La charte belge des ODD crée un pont entre le secteur privé, la société civile et le secteur public. C'est un point de départ important, mais de véritables partenariats nécessitent également des objectifs et valeurs partagés, un dialogue constructif et une responsabilisation, dans le respect de l'indépendance de chacun. Les autorités belges peuvent créer un cadre pour maximiser l'impact positif des partenariats sur le développement et veiller au principe *do no harm*.

L'OBJECTIF DE L'ONU
Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens d'application de ce partenariat



5. Conclusion Mind the gap: La Belgique atteindra-t-elle les ODD d'ici 2030 ?

En 2015, le monde – et donc notre pays – s'est engagé en faveur des Objectifs de développement durable, l'Agenda 2030. Cet agenda opérationnalise le concept de développement durable en 17 objectifs concrets. Les objectifs exigent des politiques audacieuses de sorte qu'au terme du processus, tout le monde puisse mener une vie meilleure, plus saine et plus paisible.

32

Dans ce rapport, nous nous sommes intéressés à ce que la **Belgique a fait ces trois dernières années pour mettre en œuvre l'Agenda 2030**, mais aussi aux obstacles et aux défis qui subsistent. A cette fin, nous avons analysé diverses initiatives et rapports.

Notre principale conclusion est : **les choses avancent, mais très lentement**. La Belgique a besoin d'un sérieux coup de pouce dans la bonne direction. Si elle continue comme cela, la Belgique n'atteindra pas les objectifs en 2030. Au niveau administratif, on travaille dur, mais les choix politiques font défaut. Aucun réel revirement politique n'est visible aujourd'hui. Ce revirement est pourtant extrêmement urgent, compte tenu de certaines tendances inquiétantes. Pour la première fois, la famine progresse à nouveau, on consacre moins de moyens à la solidarité internationale (0,7 %) et on observe une tendance négative au niveau de la pauvreté et des inégalités.

En tant que Perspective 2030, nous demandons aux décideurs politiques belges de s'atteler à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et d'accélérer le mouvement. Nous avons besoin de **volonté politique** pour agir. La Belgique ne doit pas partir de zéro. Il y existe déjà une loi sur le développement durable, un ancrage constitutionnel et un cadre institutionnel pour le développement durable. La Belgique a défendu publiquement l'Agenda 2030 et dans divers plans politiques, stratégies et déclarations, elle s'est imposé des tâches, comme la présentation régulière de rapports à l'ONU ou lors d'événements clés réunissant les acteurs concernés. Mais cela ne suffit pas. Les processus planifiés peuvent encore trop facilement être suspendus, modifiés ou négligés. Les prochains gouvernements auront pour mission de mieux utiliser les instruments existants et d'élaborer un plan de mise en œuvre de l'Agenda 2030.

A l'approche de l'échéance de 2030, il est temps de prendre conscience de l'urgence de la situation. Cet agenda ambitieux nécessite des changements radicaux qui vont au-delà des pratiques courantes. Dans ce rapport, nous, **Perspective 2030**, avons nous-mêmes défini des priorités, des recommandations indispensables et concrètes par ODD. Ces recommandations constituent un engagement absolu pour la prochaine

Plan d'action

ANCRRER L'AGENDA 2030 DANS LE CADRE POLITIQUE BELGE

- L'Agenda 2030 doit constituer la clé de voûte des prochains accords de gouvernement.
- Le nouveau gouvernement fédéral doit rédiger un plan fédéral de développement durable qui tienne compte des objectifs belges à long terme du développement durable et des engagements internationaux. Il devra être adopté maximum douze mois après la formation du parlement, comme stipulé dans la loi sur le développement durable.
- Chaque année, les ministres et secrétaires d'Etat doivent veiller à décliner leur note de politique générale selon les objectifs de développement durable (ODD).
- Assurer que le budget soit « ODD-proof ». Chaque ministre doit justifier systématiquement ses dépenses en fonction des objectifs de développement durable.

ASSURER UN SUIVI STRUCTUREL ET INCLUSIF DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

- Garantir la participation. L'implication de la population et de la société civile conduit à des décisions plus réfléchies et plus largement soutenues.
- Publier deux fois par législature un rapport étayé consacré à l'avancement dans la mise en œuvre.

- Assurer la coopération entre les régions et le gouvernement fédéral et investir dans des mécanismes de coordination existants, tels que la Conférence interministérielle du Développement durable et ses groupes de travail.
- Organiser deux fois par législature un forum national consacré au développement durable afin de discuter de l'état d'avancement de la mise en œuvre.

INVESTIR DANS UN ANCRAGE LÉGAL RENFORCÉ

- Veiller à la continuité entre les changements de gouvernement et s'assurer d'avoir une pierre angulaire pour le suivi, par exemple une loi spéciale développement durable.
- Contrôler la mise en œuvre des obligations légales dans le cadre du développement durable. Avancer des propositions constructives qui vont au-delà de la complexité belge et renforcent la législation existante.

33

législature. Et pour cela, nous avons besoin d'un leadership politique, de ressources et d'engagement. Parallèlement, l'Agenda 2030 doit être plus fermement inclus dans les accords, politiques et mécanismes de suivi belges.

De bonnes intentions et des promesses non contraignantes ne suffiront pas pour faire de l'Agenda 2030 une réalité. Il incombe au gouvernement de définir un niveau d'ambition et des objectifs intermédiaires et de les traduire en actions. On ne peut choisir entre sensibiliser et réaliser, les deux sont indispensables. Ensemble, travaillons à la durabilité dans le cadre d'un projet politique inspirant.

Notes

34

- 1 Dans ce rapport, nous parlerons d' « Agenda 2030 » pour le « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » des Nations Unies : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>.
- 2 The Sustainable Development Goals report 2018 <https://unstats.un.org/sdgs/report/2018>
- 3 Le chiffre CMD indique la quantité de ressources utilisées dans une économie.
- 4 ADDING IT UP: Costs and Benefits of Meeting the Contraceptive Needs of Adolescents, Jacqueline E. Darroch, Vanessa Woog, Akinrinola Bankoleand, Lori S. Ashford, mai 2016 <https://www.guttmacher.org/report/adding-it-meeting-contraceptive-needs-of-adolescents#10>
- 5 UNAIDS Data 2017 http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/20170720_Data_book_2017_en.pdf
- 6 Global Report on Internal Displacement 2018 <http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2018/>
- 7 Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld> (§47)
- 8 Une évaluation des engagements politiques du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies, pour la CIDD, par l'asbl CEDD et IDO vzw, 19-12-2017
- 9 Plus d'infos : <https://www.duurzameontwikkeling.be/nl/icdo>
- 10 Idem p. 29
- 11 Idem p. 28
- 12 Arrêté royal portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable, Moniteur belge, 08/10/2013
- 13 ODD 1, ODD 2, ODD 7, ODD 9, ODD 10, ODD 11, ODD 12, ODD 13, ODD 14 et ODD 17
- 14 Rapport fédéral sur le développement durable 2017 : Concrétiser les objectifs mondiaux de développement durable, RAPPORT FEDERAL 2017, Bureau fédéral du Plan https://www.plan.be/admin/uploaded/201712181614170.REP_TFDD2017_11608_F.pdf
- 15 5 MAI 1997. - Loi relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1997050535&table_name=loi
- 16 Rapport fédéral sur le développement durable 2017 : Concrétiser les objectifs mondiaux de développement durable, RAPPORT FEDERAL 2017, Bureau fédéral du Plan, p. 2 https://www.plan.be/admin/uploaded/201712181614170.REP_TFDD2017_11608_F.pdf
- 17 PATHWAYS TO SUSTAINABLE DEVELOPMENT, First Belgian National Voluntary Review on the Implementation of the 2030 Agenda https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/15721Belgium_English.pdf
- 18 Avis du CFDD, <https://www.frdo-cfdd.be/fr/publications/advices>
- 19 Research report | The SDGs as a lever for change in policy practices; Dr. Kris Bachus, Ignace Pollet, Dr. Thérèse Steenberghen, Dr. Huib Huyse; Study commissioned by the Federal Council for Sustainable Development; 19 mars 2018 <https://www.frdo-cfdd.be/nl/publicaties/research-report-sdgs-lever-change-policy-practices>
- 20 <http://www.vvsg.be/sites/sdgs/Paginas/sdgsinmijngemeente.aspx>
- 21 Pistes pour la mise en oeuvre des Objectifs de Développement durable en Belgique <http://www.associations21.org/pistes-pour-la-mise-en-oeuvre-des-730/>
- 22 La présidence de la CIMDD devrait en principe être tournante.
- 23 Plus d'infos : https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes_politiques/vers_une_societe_mondiale_et_solidaire/developpement_durable et https://diplomatie.belgium.be/fr/sur_lorganisation/organigramme_et_structure/m
- 24 Le Conseil économique et social des Nations Unies (ECO-SOC) a pour but de promouvoir la coopération au niveau économique, social et humanitaire et est, comme le Conseil de sécurité, un des principaux organes de l'ONU.
- 25 Une vision et un cadre communs pour des actions dans le domaine de la coopération au développement pour l'Union européenne (UE) et ses États membres. Il aligne la politique de développement de l'Union sur l'Agenda 2030 pour le développement durable. https://ec.Europe.eu/europeaid/new-european-consensus-development-our-world-our-dignity-our-future_en
- 26 Avis sur le texte cadre Stratégie nationale de Développement durable <https://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/2016a07f.pdf>

Perspective

2030

